

## **Séance d'assermentation et d'installation de l'Association Police Lavaux - APOL**

**Mercredi 16 février à 16h30, à la grande salle des Ruvines, à Cully**

### Sommaire

- 1. Assermentation du Conseil intercommunal**
- 2. Election du Bureau du Conseil**
- 3. Election de la commission de gestion**
- 4. Election du Comité de direction**
- 5. Assermentation du Comité de direction**
- 6. Assermentation du corps de police**

Le Préfet du district de Lavaux-Oron préside la cérémonie d'assermentation des organes de l'Association Police Lavaux (APOL), nouvelle association de communes voulues par les dix communes de Lavaux, situées entre Lutry et Saint-Saphorin.

Cette cérémonie est agrémentée par la Fanfare de Grandvaux.

### **1. Assermentation du Conseil intercommunal**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, il appartient tout d'abord à Monsieur le Préfet de procéder à l'assermentation du Conseil intercommunal, organe législatif de l'association.

Le Conseil intercommunal est formé de délégués des communes membres, issus des Conseils communaux, dont le nombre dépend de la population de chaque commune. Il sera composé de 25 membres pour la première législature.

Les Conseils communaux de neuf communes et le Conseil général de Rivaz ont désigné leurs délégués.

Excusés : MM. Raymond Bech, délégué de Riex et Bertrand Kolb, délégué de Chexbres.

Il rend l'audience attentive au fait que ces personnes ne peuvent pas faire partie du Conseil intercommunal avant leur assermentation et qu'elles ne pourront, par conséquent, pas être élues ce jour dans les diverses fonctions et commissions.

Selon l'art. 90 de la loi sur les communes, elles seront assermentées devant le Conseil intercommunal par le Président de ce corps, qui en informera le Préfet. En cas d'urgence, elles peuvent prêter serment devant le bureau.

Monsieur le Préfet donne lecture de la promesse figurant à l'art. 9 de la loi sur les communes.

Prestation de serment des personnes présentes :

Monsieur Alejandro Arza	délégué de Lutry
Monsieur Jean-Louis Bandini	délégué de Grandvaux
Monsieur Patrick Baumann	délégué de Grandvaux
Monsieur Daniel Bourloud	délégué de Puidoux
Monsieur Thierry Buche	délégué de Lutry
Monsieur Charles Chappuis	délégué de Lutry
Monsieur Gérald Chappuis	délégué de Puidoux
Monsieur Jean-Claude Chevalley	délégué de Rivaz
Monsieur Jean-François Chevalley	délégué de Puidoux

Monsieur Silvio Crosa	délégué de Villette
Monsieur Jean-Luc Denisart	délégué de Cully
Monsieur Christian Dick	délégué d'Epesses
Monsieur Daniel Ecuyer	délégué de Chexbres
Monsieur Daniel Eisenhut	délégué de St-Saphorin
Monsieur Yvan Favre	délégué de Chexbres
Monsieur Erich Kaiser	délégué de Lutry
Monsieur Yves Kazemi	délégué de Cully
Madame Juliette Nappi	déléguée de Lutry
Monsieur Félix Paschoud	délégué de Lutry
Monsieur Olivier Paschoud	délégué de Lutry
Monsieur Jean-Marc Pilloud	délégué de Lutry
Monsieur Denis Richter	délégué de Lutry
Monsieur Claude Weber	délégué de Lutry

Il prend acte de leurs promesses. En vertu de la loi, il les déclare régulièrement installés en qualité de membres du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux pour la fin de la législature 2006-2011.

Préalablement aux opérations d'élections, il convient de former un bureau provisoire. Il prie Mme Eliane Fedrigo de bien vouloir fonctionner comme secrétaire provisoire et Mme Juliette Nappi, ainsi que M. Patrick Baumann en qualité de scrutateurs provisoires et de prendre place à la table qui leur est réservée.

## **2. Election du Bureau du Conseil**

### Election du Président du Conseil intercommunal

M. Bertrand Kolb étant pressenti Président mais excusé, car il est devenu père depuis midi, M. Félix Paschoud présente la candidature de M. Charles Chappuis.

L'élection a lieu au bulletin secret.

M. Charles Chappuis est élu Président du Conseil intercommunal avec 22 voix sur 23.

### Election du secrétaire du Conseil intercommunal

La candidature de Mme Eliane Fedrigo est présentée.

L'élection a lieu au bulletin secret.

Mme Eliane Fedrigo est élu secrétaire du Conseil intercommunal à l'unanimité.

Le Président du Conseil intercommunal prend la main.

A noter qu'il est exceptionnellement nommé Président jusqu'à l'assermentation de M. Bertrand Kolb, puis il démissionnera pour prendre la place Vice-Président et laisser la place de Président à M. Kolb.

### Election de deux scrutateurs

Les candidatures de MM. Jean-Marc Pilloud et Jean-Louis Bandini sont présentées.

L'élection a lieu à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Jean-Marc Pilloud  
Monsieur Jean-Louis Bandini

Lutry  
Grandvaux

MM. Pilloud et Bandini prennent la place des scrutateurs suppléants, Mme Nappi et M. Baumann.

Election de deux scrutateurs suppléants

Les candidatures de Mme Juliette Nappi et M. Patrick Baumann sont présentées.

L'élection a lieu à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Madame Juliette Nappi	Lutry
Monsieur Patrick Baumann	Grandvaux

**3. Election de la Commission de gestion**

Les candidatures de MM. Silvio Crosa et Claude Weber sont présentées.

L'élection a lieu à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Silvio Crosa	Aran-Villette
Monsieur Claude Weber	Lutry

Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion

La candidature de M. Jean-Luc Denisart est présentée.

L'élection a lieu à main levée.

Est élu à l'unanimité :

Monsieur Jean-Luc Denisart	Cully
----------------------------	-------

**4. Election du Comité de direction**

Les candidatures de MM. Bernard Gorjat, Lucien Chamorel, Jacques Christinat, Carlo Chanez, Jean-Paul Favre, Louis-Philippe Porchet, Jean-Paul Demierre, Claude Friderici, Charles-Louis Rogivue, Pierre Monachon sont présentées.

L'élection a lieu à main levée.

Sont élus à l'unanimité :

Monsieur Lucien Chamorel	Lutry
Monsieur Carlo Chanez	Saint-Saphorin
Monsieur Jacques Christinat	Cully
Monsieur Jean-Paul Demierre	Riex
Monsieur Jean-Paul Favre	Puidoux
Monsieur Bernard Gorjat	Villette
Monsieur Claude Friderici	Grandvaux
Monsieur Pierre Monachon	Rivaz
Monsieur Louis-Philippe Porchet	Epesses
Monsieur Charles-Louis Rogivue	Chexbres

Election du Président du Comité de direction

M. Claude Friderici présente la candidature de M. Lucien Chamorel.

Est élu à l'unanimité à bulletin secret :

Monsieur Lucien Chamorel Lutry

Le Président rend la parole à Monsieur le Préfet.

## **5. Assermentation du Comité de direction**

Le Président a procédé à l'élection des 10 membres du Comité de direction de l'association de communes Association Police Lavaux et à celle du Président de cette autorité.

### Installation des membres du Comité de direction

Monsieur le Préfet invite l'assemblée à se lever et donne lecture de la promesse.

Monsieur Lucien Chamorel	Lutry
Monsieur Carlo Chanez	Saint-Saphorin
Monsieur Jacques Christinat	Cully
Monsieur Jean-Paul Demierre	Riex
Monsieur Jean-Paul Favre	Puidoux
Monsieur Bernard Gorjat	Villette
Monsieur Claude Friderici	Grandvaux
Monsieur Louis-Philippe Porchet	Epresses

Excusés : MM. Pierre Monachon, Rivaz et Charles-Louis Rogivue, Chexbres.

Ces membres sont élus mais non assermentés. Ils le seront à la 1<sup>ère</sup> séance du Conseil intercommunal.

Il prend acte de leurs promesses et les remercie. En vertu de la loi, il les déclare régulièrement installés en qualité de Président et de membres du Comité de direction de l'Association intercommunale Police Lavaux pour la fin de la législature, soit jusqu'au 30 juin 2011.

Ensuite, une allocution du Préfet a lieu.

## **6. Assermentation du corps de police**

La remise des bannières, l'allocution du Syndic de Lutry, Willy Blondel, l'assermentation des membres du personnel, le discours de Lucien Chamorel, Président du Comité de direction et l'hymne vaudois par la Fanfare de Grandvaux ont suivi pour terminer sur la conclusion du Commandant Eugène Chollet.

Cette cérémonie prend fin à 18h, suivie d'un délicieux apéritif.

Eliane Fedrigo



Secrétaire intercommunale

Lutry, le 28 février 2011